



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 2021-39**

**Objet : Délibération portant motion contre le projet de réforme  
« HERCULE » du secteur énergétique français**

Conseillers en exercice	29	Pour	22
Conseillers présents	21	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	7	L'an 2021, le 30 juin à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis au Pôle associatif de Salleboeuf, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Suffrages exprimés	22		
Date de convocation	21/VI/2021		
Date d'affichage	22/VI/2021		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Nathalie MAVIEL**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan		Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Salleboeuf		Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux		Thierry GENETAY
Emmanuel KERSAUDY	Salleboeuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Salleboeuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux		Christophe COLINET
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le

**01 JUL. 2021**

N° 2021-39

**Objet : Délibération portant motion contre le projet de réforme « HERCULE » du secteur énergétique français**

Le gouvernement envisage la scission d'EDF en trois entités distinctes :

- EDF Bleu pour la production nucléaire,
- EDF Vert pour l'alimentation du réseau de distribution,
- EDF Azur pour la production hydraulique.

Ce projet dit Hercule, prévoit l'entrée en bourse d'EDF Vert à hauteur de 35%. Tous les syndicats de salariés du secteur y sont opposés, car ce projet casse la cohérence et la complémentarité entre la production, le transport et la distribution de l'électricité. Ce projet organise le transfert de la rente créée par le service public vers des intérêts privés.

Les communes disposent, de par la loi, du pouvoir concédant : soit de façon directe, soit en le déléguant à un syndicat intercommunal, dans notre cas au SDEEG.

Le SDEEG dispose donc des prérogatives dévolues au concédant (la commune), assurant en outre le contrôle des missions de service public concrétisées par un cahier des charges.

ENEDIS, en tant qu'actuel gestionnaire des réseaux de distribution, est chargé de la conception, de la construction, de l'entretien, de la réparation et de la sécurité des réseaux. Il doit assurer l'accès aux réseaux dans des conditions non discriminatoires.

Après plusieurs années de dérèglementation, les élus locaux constatent une dégradation de la qualité de service (délais de raccordement plus long, services autrefois gratuits désormais payants, dépannage d'abonnés retardés, suppression des lieux d'accueil...etc.).

Demain avec ENEDIS privatisée que restera t'il aux communes pour financer les réseaux et garantir l'égalité de traitement ? Comme l'eau, le gaz et l'électricité sont des droits fondamentaux, ils doivent être considérés comme des biens publics.

Il est proposé au Conseil communautaire de demander à Madame la Préfète de la Gironde et de la Région Nouvelle Aquitaine, à Madame la Députée de la 12<sup>ème</sup> circonscription, Monsieur le Député de la 4<sup>ème</sup> circonscription de la Gironde, à Madame, Monsieur les Sénateurs de la Gironde, à Monsieur le Président du SDEEG :

- Qu'un bilan de la dérèglementation soit réalisé, notamment sur la hausse des prix du gaz et de l'électricité ayant entraîné des millions de foyers dans la précarité énergétique ;
- Que soit ouvert un large débat, afin que l'avenir énergétique du pays renforce les principes de service public (obligation de fourniture, égalité d'accès pour toutes et tous, péréquation tarifaire et proximité territoriale) et puisse relever les défis immédiats et futurs (indépendance énergétique, énergie décarbonée, relocalisation d'activités de production), afin de servir l'intérêt général.
- L'abandon du projet Hercule,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter la présente motion (Thierry Genetay ne prend part ni aux discussions ni au vote ; Sandrine Alabeurthe, Bertrand Gautier et Frédéric Garcia s'abstiennent).

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

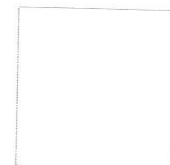
Fait à Tresses, le 1<sup>er</sup> juillet 2021






Le Président  
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

# Bordereau de signature

Délibération portant motion contre le projet de réforme «  
HERCULE » du secteur énergétique français



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	01/07/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	01/07/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	01/07/2021	  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux\_Bordelais\_DGS\_Président